



Viens



BULLETIN MUNICIPAL



Novembre 2014 - n°1

L'ÉDITO DU MAIRE

**« Une baisse
de 11
milliards de
dotation est
annoncée,
soit 28,5
milliards de
perte ... »**

Réforme territoriale et démocratie ?

Alors que les conseils généraux sont voués à disparaître, les communes devront obligatoirement intégrer des intercommunalités d'au moins 20 000 habitants en zone rurale et de 300 000 en zone métropolitaine.

Une baisse de 11 milliards de dotation est annoncée, soit 28,5 milliards de perte cumulée entre 2014 et 2017 pour les collectivités.

Cette réforme est une machine à austérité avec une mise en concurrence renforcée des territoires.

Cette logique ne peut qu'aggraver la situation économique et sociale. Elle restreint l'investissement, limite ou liquide des services publics locaux utiles à la population et au développement durable.

Ce projet est une intrusion brutale et agressive dans la gestion de proximité, la qualité de vie et la solidarité entre nos habitants.

Un débat public est indispensable et doit se traduire par un référendum national comme le réclament déjà 69 % des Français.

Jean-Pierre PEYRON

INFORMATIONS COMMUNALES

Nouveaux rythmes scolaires

« Toutes les communes ont été dans l'obligation de mettre en place cette nouvelle réforme »

Suite à la réforme des rythmes scolaires, une nouvelle organisation a dû être mise en place sur les trois communes qui sont en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

En effet, cette nouvelle réforme impose une répartition des 24 h de classe hebdomadaires sur 9 demi-journées, avec obligation de 5 matinées.

Bien que cette nouvelle organisation soit loin de convenir à tous et après plusieurs réunions (avec les élus, les parents d'élèves, les professeurs des écoles et le centre de loisirs) et une demande de report pour la rentrée 2015, toutes les communes ont été dans l'obligation de mettre en place cette nouvelle réforme à la rentrée 2014.

Le choix (très fortement conditionné par les horaires des transports scolaires) a donc été fait du mercredi matin, d'une pause méridienne légèrement plus longue et d'une sortie de fin de classe

un quart d'heure plus tôt :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 9h -12h / 13h30 -16h

Mercredi : 9h – 11h

LE MERCREDI :

Le centre de loisirs propose :

Un accueil en périscolaire de 11h à 12h15 pour permettre aux parents de s'organiser ou un accueil en centre de loisirs de 11h à 17 h.

En espérant que cette nouvelle réforme permette un plus grand respect des rythmes d'apprentissage et de repos des enfants et favorise ainsi la réussite de tous, à l'école primaire !

Nadia C.

Dico et Atlas



C'est jeudi 3 juillet et pour la 7ème année consécutive que la municipalité a remis aux 10 écoliers devenant collégiens à la rentrée, au choix un atlas ou un dictionnaire .

Cette cérémonie symbolique et conviviale souligne ce passage de l'enfance à l'adolescence.

Si l'apprentissage de l'auto-nomie est déjà engagé en primaire, c'est en 6ème

qu'il prend toute sa dimension.

C'est donc une façon de leur souhaiter une bonne rentrée, pleine de curiosité, de découvertes, de maturité et de confiance en soi.

Nous souhaitons une belle année scolaire à : Alexandre, Anissa, Anna, Daniel, Giovanni, Grégory, Océane, Paul, Satine et Thomas.

Brèves

Chauffage école/salle des fêtes

Le chantier d'aménagement du sous sol de la salle des fêtes est en cours d'achèvement. La chaudière à bois vient d'être installée pour une mise en route vers la mi-octobre. Merci à G. Lerévérend et G. Mens ainsi qu'à l'entreprise Misse-nard & Quint de 02430 Gauchy.

Voirie

Le bureau d'études ARTELIA a été choisi pour préparer le marché de travaux relatif à la remise en état de la voie de desserte du hameau de St Amas, du tronçon de la voie situé sur la Commune reliant Caseneuve à Gignac et à l'amélioration du réseau pluvial du chemin de Meyronnes.

Survol aériens

Tout le monde a encore en tête l'accident du mirage 2000 qui s'est écrasé le 4 août dernier à la limite entre Oppedette et Viens.

Les deux pilotes - un élève et son instructeur - qui étaient en mission d'entraînement ont réussi à s'éjecter avant que l'appareil ne percute une colline et ne s'écrase un peu plus loin. Heureusement la zone directe de l'impact était inhabitée ce jour-là et il n'y a eu ni mort ni blessé.

Mais l'on est en droit de s'interroger de nouveau sur la pertinence de ces zones d'entraînement car si nos campagnes sont « peu » habitées, elles le sont quand même !

Lundi 22 septembre, une délégation d'une quinzaine d'élus du Luberon a été reçue par le Général Pollet, Commandant de la Base aérienne de Salon-de-Provence, et son état-major.

Les élus ont ainsi fait part des nuisances causées par les exercices aériens des élèves pilotes ainsi que des conséquences économiques pour les professionnels du tourisme et autres professions concernées.

Le général et ses adjoints ont exprimé leurs contraintes et fait les propositions ci-dessous :

- dès maintenant, le territoire ne sera plus concerné que par 10 axes au lieu de 16, avec un regroupement et une limitation des vols par axe. Les autres axes seront délocalisés ;

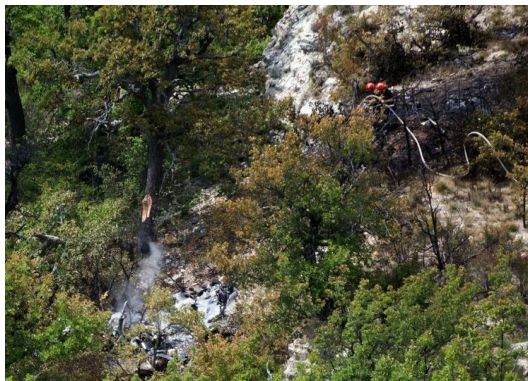
- une activité maximale de 3 x 45 minutes par secteur par semaine, avec affichage en mairie ;

- des restrictions de survol du Parc du Luberon et de la vallée de la Durance par les avions de chasse ;

- le transit des avions se rendant sur les axes aller-retour est relevé de 150m à 750 et 1000m ;

- un accueil téléphonique dédié à la base est mis en place ;

- des contacts sont enfin pris avec le constructeur des avions pour réduire le bruit des moteurs. Une nouvelle réunion entre les militaires et les élus est prévue en décembre pour l'évaluation des mesures citées ci-dessus.



Intervention des pompiers sur le site du crash

Site internet communal

La commune de Viens se dote d'un nouveau site internet.

Il vous apporte les informations essentielles relatives à la vie du village et de sa municipalité. Vous pourrez aussi connaître toutes les démarches administratives, télécharger les imprimés nécessaires et connaître les événements communaux et associatifs.

Le but de ce site est aussi de faire découvrir notre village à travers son patrimoine et son histoire.

Des photos seront mises en ligne, mais vous pourrez aussi apporter votre contribution en faisant passer à la mairie des photos que vous souhaiteriez voir diffusées.

N'hésitez pas à y retourner régulièrement.

A très bientôt sur le site mairiedeviens.fr

Brèves

Nouvelle mairie

Des maîtres d'œuvre ont été sollicités en vue d'une sélection effectuée à la mi-octobre. Le cabinet d'architectes OSTRAKA a été retenu.

Vie associative

Le 24/09 Mireille Dumeste et Jean-Pierre Peyron ont rencontré sept associations du village, une nouvelle rencontre est prévue dans le courant de l'hiver.

Eglise

Mmes B. Amourier & V. Dargery, M. et Mme Steehaut ont obtenu du Parc Naturel Régional du Luberon une évaluation chiffrée qui permettra de solliciter les subventions et l'intervention de la fondation du patrimoine.

Conseil municipal (délégations)

Mireille DUMESTE, 1^{ère} adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Affaires sociales
- Culture et communication
- Vie associative
- Etat Civil et affaires funéraires

Jean-Pierre TIRARD, 2^{ème} adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Bâtiments (gestion du patrimoine bâti et des logements communaux)
- Travaux (suivi des chantiers)
- Urbanisme et environnement (suivi du dossier PLU, qualité de vie)

Fabien UHRING, 3^{ème} adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances (suivi du budget et des régies)

- Parc informatique
- Site internet municipal

Nadia CHIBOUT, 4^{ème} adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Enfance et petite enfance
- Jeunesse et sports
- Affaires scolaires et centre de loisirs

Viviane DARGER, conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans le domaine suivant :

- gestion du marché

Daniel RAVAUTE, conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- voirie et réseaux (gestion et entretien)
- véhicules communaux (gestion et entretien)

Délégations intercommunales

Communauté de Communes du pays d'Apt/Luberon (CCPAL) et Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

délégués titulaires : Jean-Pierre PEYRON et Mireille DUMESTE

SIVOM du Calavon :

délégués titulaires : Jean-Pierre PEYRON et Jean-Pierre TIRARD
suppléants : Michaël POUTRAIN et Daniel RAVAUTE

Parc Régional du Luberon / Réserve Géologique :

délégué titulaire : Mathias MEIGNAN
suppléante : Camille MATHIEU

Syndicat d'Electrification Vauclusien :

délégué titulaire : Jean-Pierre PEYRON
suppléant : Jean-Pierre TIRARD

Syndicat Intercommunal des transports scolaires :

déléguée titulaire : Nadia CHIBOUT
suppléante : Céline AUGIER

Syndicat mixte de Valorisation Forestière :

délégué titulaire : Daniel RAVAUTE
suppléant : Michaël POUTRAIN

Syndicat Intercommunal de Rivière Calavon Coulon :

délégués titulaires : Jean-Pierre TIRARD et Daniel RAVAUTE
suppléants : Michaël POUTRAIN et Frédéric ROUX

SIRTOM du Pays d'APT :

délégués titulaires : Céline AUGIER et Jean-Pierre TIRARD
suppléants : Jean-Pierre PEYRON et Caroline BREMOND-DICK

Commissions communales

Commission Communale de Sécurité :

président : Jean-Pierre PEYRON

vice présidente : Mireille DUMESTE

titulaires : Viviane DARGER, Jean-Pierre TIRARD et Mathias MEIGNAN

Commission des Marchés :

président : Jean-Pierre PEYRON

membres titulaires : Fabien UHRING, Mathias MEIGNAN et Frédéric ROUX

suppléants : Mireille DUMESTE, Jeannine FAURE et Caroline BREMOND-DICK

Commission d'Urbanisme élargie :

présidente : Mireille DUMESTE

membres titulaires : Jeannine FAURE, Mathias MEIGNAN et Frédéric ROUX

suppléants : Jean-Pierre PEYRON, Marcel AVARGUES

membres extérieurs : Guy AUBERT

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

président : Jean-Pierre PEYRON

membres titulaires : Jeannine FAURE, Mireille DUMESTE, Nadia CHIBOUT, Céline AUGIER

membres extérieurs : Maguy ARNAL, Bernard DUMONT, Danielle PEYRON et Elisabeth SOTTI

Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires : Marcel AVARGUES, Arlette BOS,

Jeannine FAURE, Catherine JOSSIER, Guy AUBERT (bois),

Fernand BOREL (hors commune)

Commissaires suppléants : Gilbert FAURE, Daniel RAVAUTE, Fabien UHRING, Sylvie VIGNERON, Bernard DUMONT (bois), Sébastien BARDOUIN (hors commune)

Recyclerie

Ouverture d'une Recyclerie, le SIRTOM d'Apt partenaire :



RECYCLERIE APT LUBERON

ne jetez plus, nous recyclons !

La Recyclerie, qui fait partie du réseau des Ressourceries sur le territoire national, est un projet porté par l'association H.A.P.A. (Hébergement Accueil en Pays d'Apt), qui propose un hébergement d'urgence pour les plus démunis.

La Recyclerie a pour but de récolter et recycler les objets usagés (meubles, équipements ménagers, bibelots, vêtements,...) qui peuvent être réutilisés. Elle participe à la réduction des déchets, à la préservation de l'environnement et à la création d'emplois de proximité.

La Recyclerie et le SIRTOM :

Les objectifs de la Recyclerie, rejoignent ceux du Programme Local de Prévention des déchets du SIRTOM de la région d'Apt. C'est pourquoi une convention entre l'association H.A.P.A. et le SIRTOM de la Région d'Apt a été signée, pour permettre à la Recyclerie d'avoir un point de récolte dans nos déchetteries.

Ouverte à tous publics : particuliers, entreprise, associations, commerçants.... Pour collecte ou vente.

Elle se situe dans la zone industrielle des Bourguignons 479, avenue de Roumanille 84400 Apt.

Recyclerie.apl.luberon@gmail.com / 06 83 49 55 90

Différents modes de collecte :

A la recyclerie directement : tous les après midi de 14h à 18h

A la déchetterie : un point est réservé à la récupération d'objets pour la recyclerie

A domicile : Enlèvement sous certaines conditions.

Vente :

Le mercredi de 14h à 18h.

Rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie de Viens :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Fermé	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h	13h – 17h	Fermé

Le gaz de schiste, le retour ?

Parmi d'autres, une demande de permis dit "Calavon" vient d'être redéposée par la société Tethys Oil sous une forme dite de "gaz conventionnel". Il s'agit ni plus ni moins que du projet antérieur de prospection de gaz de schiste du permis dit « Gargas », légèrement réduit d'un point de vue géographique. Ce permis couvre toutefois une vaste partie du Luberon, allant de Cavaillon à Case-neuve.

Dans cette demande de permis, la méthode d'extraction reste floue. Il n'y a pas d'informations claires sur la composition, le traitement et l'évacuation des boues.

Des questions se posent quant à l'impact de la vibrosismie (réalisée par d'énormes camions-vibrateurs qui font « trembler » le sol) et quant aux mesures prises pour garantir le maintien en quantité et en qualité des ressources en eau impactées par les forages...

Le Calavon est déjà en zone déficitaire sur le plan hydrique. Toute nouvelle pression ne peut qu'être dommageable.

Une consultation publique a été mise en ligne sur le site du Ministère de l'écologie. Elle devait s'achever le 11 octobre mais avant cette date, Mme Ségolène ROYAL aurait déclaré qu'elle suspendait le projet.

Restons vigilants !



véhicule destiné à réaliser des sondages du sous-sol

INFORMATIONS DIVERSES

l'A.P.E communique

Association des parents d'élèves des écoles de Caseneuve, St Martin de Castillon, le Boisset et Viens.

BP: Mairie de Viens 84 750 Viens

ape84750@gmail.com

Objet : Appel à don afin de financer les classes découvertes des écoles de Caseneuve, St Martin de Castillon et Viens sur l'année 2014/2015

Madame, Monsieur,

Les écoles du Réseau Pédagogique Intercommunal (RPI) de Caseneuve/St Martin de Castillon et Viens souhaitent organiser pour l'année scolaire 2014/2015 des projets de classes découvertes pour les enfants des 6 classes des 3 villages :

En janvier 2015, une classe de neige à St Léger les Mélèzes (05) pour une classe de St Martin de Castillon.

En mai 2015, une classe découverte à Biabaux (04) pour deux classes de Viens et une classe de Caseneuve.

En juin, un stage de VTT et voile au plan d'eau d'Apt (84) pour une classe de St Martin de Castillon.

Les enseignants font un appel à dons aux entreprises et aux particuliers, sensibilisés aux actions éducatives, par l'intermédiaire de l'Association des Parents d'Elèves du RPI.

MERCI de bien vouloir adresser vos dons à l'Association des Parents d'Elèves (déclarée sous le n°1302) des écoles de Caseneuve, Saint Martin de Castillon et Viens.

(Pour rappel: tous les dons à une association donnent droit à une déduction fiscale à hauteur de 66% du don)

La participation des familles et des communes ne sera pas suffisante pour mener à bien ces projets ambitieux. Les enfants et les enseignants comptent sur votre soutien pour la réussite de ces projets.

L'ensemble de l'équipe enseignante et les parents de l'APE espèrent une réponse positive et vous remercient par avance de l'attention que vous leur portez et de votre soutien.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Les enseignants et la présidente de l'APE

Brèves



Inauguration de l'Avenue Frédéric Mistral

Membres du Comité consultatif « vie du village » :

Président : Jean-Pierre PEYRON

Membres titulaires : Céline AUGIER, Nadia CHIBOUT, Viviane DARGER, Mireille DUMESTE, Jeannine FAURE, Camille MATHIEU, Jean-Pierre PEYRON, Fabien UHRING

Membres extérieurs : Guy AUBERT, Philippe BEUX, Huguette BONOMI, Jean-Pierre BOURRELLY, Philippe CASANOVA, Catherine JOSSIER, Carine SAUSSOL

Une soirée à la rencontre des chauves-souris

Le 9 septembre a eu lieu à la salle des fêtes une soirée dédiée à la nature des Ogres, sur le thème des chauves-souris. Elle était organisée en partenariat avec la mairie de Viens, le Parc du Luberon et l'association Camera Lucida, grâce à un financement du réseau européen pour la nature et les hommes, dit Natura 2000.

Deux films étaient au programme :

- « Le vampire », un court métrage de 8 minutes réalisé en 1943 par le biologiste et réalisateur Jean Painlevé, un des pionniers du cinéma animalier.
- « Une vie de Grand Rhinolophe » le nouveau film de Tanguy Stoecklé, cinéaste et spécialiste des chauves-souris depuis plus de 20 ans. Ce film de 50 min concerne une espèce qui vit dans le Parc du Luberon et en particulier sur la commune de Viens. Le réalisateur nous a fait l'honneur d'être présent pour cette première diffusion dans le Luberon (Tanguy est un nouveau viennois depuis cet été).

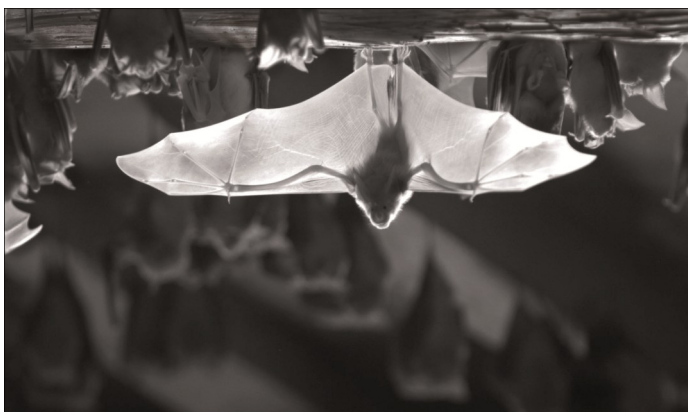
Hormis le film de Jean Painlevé qui est une allégorie au nazisme et qui concerne une espèce d'Amérique du Sud, le film de Tanguy nous a permis de découvrir que ces petits mammifères, qui s'abritent parfois dans nos granges ou nos greniers, sont d'une richesse biologique véritablement incroyable. De même, les relations sociales qui existent entre les individus d'une colonie ou, comme le film nous le montre si bien, entre la mère et son jeune sont simplement émouvantes. Ce film n'a pas laissé les spectateurs indifférents et de très nombreuses questions ont été posées au réalisateur. Le résultat est éloquent car nombreuses sont les personnes qui ont été charmées par ce petit animal !

Des chauves-souris chez nous ?

Ici à Viens, nous avons quelques colonies remarquables, notamment dans une grotte au Sud du village, vers Subarroques. Cette grotte accueille en hiver 3 espèces qui sont le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe et le Murin à oreilles échan-crées. Au printemps et à l'automne, la grotte abrite une importante colonie de Minioptères. Du fait d'un dérangement humain important (visites, feux, fêtes, etc.), Tanguy, qui étudiait les chauves-souris au Parc du Luberon dans les années 1994 à 1998, avait motivé le Parc, la commune et le propriétaire à mettre en tranquillité cette grotte pour que les chauves-souris puissent hiberner en toute quiétude. Cette cavité bénéficie encore aujourd'hui d'un suivi régulier des populations via le Groupe Chiroptères de Provence.

C'est entre autres, pour protéger ces espèces de chauve-souris, que le Parc du Luberon anime le programme Natura 2000 sur les communes ocrières et autour de la zone Oppédette-Vachères.

De son côté, la commune de Viens a engagé une convention avec le Parc du Luberon et le GCP pour ne pas priver ces animaux de gîtes potentiels dans plusieurs bâtiments et sites (l'Eglise St Hilaire, la mine à eau et la Fontaine Basse). Cette convention pourrait aboutir à des subventions pour des aménagements spécifiques.



Pourquoi protéger les chauves-souris ?

Les chauves-souris sont quasiment les seuls prédateurs des insectes nocturnes volants. En mangeant de grande quantité d'insectes, elles participent à la régulation des populations d'insectes qui peuvent être ravageuses sur les cultures. Leur rôle écologique indispensable est souvent méconnu du grand public (la plus petite chauve-souris de France peut manger l'équivalent de 3 000 moustiques par nuit !).

Malheureusement en voie de disparition, les chauves-souris méritent toute notre attention afin d'enrayer leur déclin.

Au regard des nombreuses demandes, le film « Une vie de Grand Rhinolophe » sera à nouveau projeté début 2015 à Viens, avec en 1^{ère} partie, de magnifiques très courts métrages sur les insectes réalisés par le cinéaste Hervé Antoine... une prochaine soirée « animalière » esthétique et émouvante en perspective !

Pour plus d'informations : www.gcprovence.org ; www.tanguystoeckle.fr

ETAT CIVIL

Décès :

Anna ANASTASIO, le 3 janvier 2014
 Antoine AYASSA, le 20 février 2014
 Julien BOUFFIER, le 09 mars 2014
 André Baptistin ROUX, le 04 juin 2014
 Anthony JOHNSON, le 12 juin 2014
 Henri FLASQUIN, le 02 novembre 2014

Naissance :

Aliénor RENAUT BU, née le 06 janvier 2014

Zone artisanale Enquête pour connaître les besoins de la population

Face à la demande exprimée par trois artisans et un artiste du village, nous avons sollicité l'aide de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon pour aménager une petite zone artisanale au quartier « les Blaques Basses ».

Merci à ceux et celles qui sont intéressés par la location ou l'acquisition :

- d'un local professionnel
- d'un garage
- d'un lieu de stockage,

de bien vouloir se faire connaître au secrétariat de mairie.



Clocher de l'église

Mairie de Viens

Horaires d'ouverture :

Lundi-jeudi
 9h-12h
 14h-17h
 Mardi-vendredi
 9h-12h
 (fermée le mercredi)

Coordonnées

Tél : 04 90 75 20 02
 Fax : 04 90 75 31 10

mél :
commune-de-viens@wanadoo.fr

Site internet :
www.mairiedeviens.fr

Place de l'Ormeau
 84750 VIENS



Bulletin réalisé et imprimé en
 mairie de Viens



TAFTA, CETA, TISA, TTIP : qu'es acò ?

Ces sigles désignent des accords de libre-échange et d'investissement négociés dans le plus grand secret. S'ils sont adoptés, ils consacreront la domination des multinationales sur nos sociétés, au détriment des citoyen(ne)s et de la démocratie.

Sous couvert d'une hypothétique relance de la croissance, ces accords s'attaquent aux normes sociales, financières, sanitaires, culturelles et environnementales. Si elles s'estiment lésées, les multinationales pourront poursuivre les États devant des tribunaux privés d'arbitrage, hors de tout contrôle démocratique.

Ces accords risquent de mettre en péril ce qui rend nos sociétés encore vivables.

A l'échelle d'un village comme Viens et de la Communauté de Communes, ce sont nos services publics et nos politiques locales qui pourraient être remis en cause. Il serait alors, en effet, très compliqué d'imposer de la nourriture biologique et locale dans les restaurants scolaires, de défendre une politique de régie pour la distribution d'eau, et la production d'énergie car ces biens seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'en-trave à la liberté de commerce.

Les élus de Viens ont manifesté leur opposition à ces traités visant à la marchandisation du monde. Lors de leur premier Conseil Municipal le 2 juin, ils ont adopté à l'unanimité une motion « contre ces traités ». Cela peut sembler vain, mais de plus en plus de collectivités adoptent la même démarche et ainsi peut-être arriverons nous à stopper la machine !

Pour plus d'informations : www.collectifstoptafta.org